

Le mot du maire



© Mairie de Peipin



Ce « Document d'Information sur les Risques Majeurs » (DICRIM) que vous avez entre les mains est conçu pour vous sensibiliser aux risques potentiels qui peuvent survenir sur notre commune. Il doit vous permettre d'acquérir des notions de base et quelques réflexes essentiels pour que chacun d'entre nous devienne acteur de sa propre sécurité.

Cet état d'esprit, citoyen et responsable, l'État a voulu l'instituer dans les textes à travers la loi du 13 août 2004 et son décret d'application du 13 septembre 2005 sur la modernisation de la sécurité civile.

La traduction de cette volonté s'est donc concrétisée à Peipin par la réalisation de ce document dont l'objectif est de vous informer sur les conduites à tenir en cas d'événement majeur : séisme ou glissement de terrain, incendie, transport de marchandises dangereuses, inondation, rupture de barrage, et/ou tout autre type de risque naturel.

En effet, c'est avant l'arrivée de ce type de catastrophe qu'il faut avoir été formé aux gestes qui sauvent et aux bons comportements à adopter. De ces mesures préventives dépendent sans aucun doute de nombreuses vies.

La municipalité de Peipin reste évidemment en contact permanent avec les services de l'État et les services de secours pour identifier ces risques et agir dans le but de les diminuer, à défaut de totalement les éradiquer.

Nous pouvons certes avoir confiance dans les moyens mis en œuvre pour nous protéger, mais cela ne nous empêche nullement d'être conscients des risques et de nous préparer à les affronter.

Frédéric Dauphin
Maire



**MAIRIE
DE PEIPIN**

Tél. : 04 92 62 44 17
Mél. : mairie@peipin.fr
Site : www.peipin.fr

Département des
Alpes de Haute-Provence

